

**Participent à cette séance de travail :**

**Représentants du collège employeur :**

Jean-Pierre GROS, Marie-Frédérique DO COUTO, Nathalie LAPORTE, Marc VERNIER, Gérard GOMEZ, Nathalie GAUTHIER, Karine DESROSES, Yvon SETZE, Didier GOURAUD, Marcel DEMARTY, Eric FAUCHER

**Représentants du collège salarié :**

Sandrine DESMOULINS, William ASQUIN, Christophe VICIER, Jean Michel CARRERE, Jean Marc FOURNIER, Gildas DUBRASQUET, David THOUVENIN, Eric DE BECKER, Stéphanie COUT, Thierry GENAUDEAU, Nathalie GROLEAU, Nathalie GUILLOTON Nathalie DEMONGODIN,

**Direction des ressources humaines :**

Nadège AURIAT, Lisa LAZZARINI, Marine WALTER

**Membres avec voix consultative :**

Secrétaire Général Expert : Ghislain KLEIJWEGT

Représentants syndicaux régionaux titulaires et suppléants des Organisations syndicales représentatives :

CFDT : Dominique VOUILLAT, Michel CHEZAUD

CGT : Isabelle BEXIGA et Antoine COUSSEAU

FO : Marie-Christine BOUYER et Olivier MANSENCAUT

CGC CMA : Hervé THIEBAUT

**Excusés :**

**Représentants du collège employeur :**

Geneviève BRANGE, Paul CHAPUT, Yann RIVIERE

**Représentants du collège salarié :**

Christophe CHEVALIER

## Ordre du jour

1. Validation du PV de la CPRT du 18 janvier 2021
2. Retour et prise en compte suite aux groupes de travail ad hoc
3. Mise en œuvre d'une démarche de prévention des RPS au sein de la CMAR NA
4. Point sur l'état d'avancement de la création du Document Unique DUE de la CMAR
5. Dossiers en cours
6. Questions diverses

## Points préalables

- ✓ Rétablissement de la parité de vote par le Président de la commission.
  
- ✓ Il est acté par les deux collèges que sera convoqué à la CPRT sous forme CHS le médecin du travail concerné par les dossiers traités lors de la réunion.
  
- ✓ Les collèges employeur et salarié ont acté en application de la circulaire CMA France du 29 janvier 2021 que le jour férié supplémentaire sur l'année 2021 est positionné le vendredi 12 novembre 2021.
  
- ✓ Les collèges employeur et salarié ont acté la création de 13 adresses mail partagées aux membres de la CPRT afin d'être identifiés et communiquer auprès du personnel. Une par CMAD et une pour le siège.
  
- ✓ Les deux collèges valident la procédure suivante en cas d'accident de travail d'un agent ou d'accident d'un apprenant survenu au sein de l'établissement :
  - L'alerte est donné au directeur territorial qui saisit la commission territoriale ad hoc de la CVPRT, qui elle-même saisit la CPRT pour la mise ne place d'une enquête.
  
- ✓ Les collèges employeur et salarié valident la composition suivante de la commission d'enquête :
  - deux personnes du collège employeur : le Directeur territorial et le Président de la CMA du site concerné
  - deux personnes du collège salarié : les membres de la CMA concerné siégeant au sein de la CPRT.

Participeront également à la commission d'enquête le médecin du travail du site, le coordonnateur sécurité local et le coordinateur sécurité régional. Si l'accident est survenu au sein du CFA, le directeur du CFA participera à la commission en tant qu'expert.

- ✓ **Les collèges employeur et salarié ont acté pour le personnel concerné par le temps de travail hebdomadaire à 39 heures les jours de RTT employeur suivants, soit 12 jours :**
- Du 20 au 24 décembre 2021 : soit 5 jours ouvrés
  - Du 27 au 31 décembre 2021 : soit 5 jours ouvrés
  - Le vendredi 14 mai 2021 (Pont de l'ascension) : soit 1 jour ouvré
  - Le lundi 24 mai 2021 (Pentecôte) : soit 1 jour ouvré

## Point 1

### Validation du relevé de décisions et du PV de la CPRT du 18 janvier 2021

- ✓ Le relevé de décision et le PV de la CPRT du 18 janvier 2021 sont adoptés à l'unanimité.

## Point 3

### Mise en œuvre d'une démarche de prévention des RPS au sein de la CMAR NA

- ✓ **Accompagnement Malakoff Humanis : Diagnostic et protection du capital humain DPCH.**
  - **Diagnostic santé au travail** avec un **questionnaire** d'une dizaine de minutes avec des questions sur les thèmes suivants : santé physique, motivation, engagement, qualité de vie au travail qui relève de l'enquête de perception où les collaborateurs expriment un ressenti.
    - ⇒ Possibilité d'ajouter 5 questions complémentaires rédigées par la CMAR pour tenir compte de nos spécificités.
    - ⇒ Pour le traitement des réponses 2 découpages peuvent être envisagés : par service, par site, par catégorie, par poste, par localisation, CFA/CMA.
  - **Analyse de l'absentéisme** (via la DSN)
- ✓ **Nomination d'une référénte régionale RPS (Marine WALTER) et de plusieurs référents locaux sur site ou multi site selon la taille des sites lors de la prochaine CPRT.**
- ✓ **Un COPIL a été constitué :**
  - 4 représentants syndicaux désignés pas les Délégués syndicaux régionaux
  - 4 représentants de la CPRT
  - Marine WALTER – chargée RH/référent RPS
  - Nadège AURIAT - DRH
  - Un directeur territorial,
  - Le Président Régional ou son représentant,

Ce COPIL sera officiellement lancé dès la nomination des référents locaux.

- ✓ **Organisation d'une formation** à la prévention des RPS pour les représentants du personnel et les référents dans un premier temps. Puis d'une sensibilisation de la direction, des équipes de management et des élus.
- ✓ **Proposition de rédiger une note sur le droit à la déconnexion** aux 1500 collaborateurs + sensibilisation des managers sur cette thématique

**COMMISSION PARITAIRE REGIONALE TRANSITOIRE  
FORMAT CHS DU 29 MARS 2021  
RELEVÉ DE DECISIONS**

---

- ✓ **Les collèges employeur et salarié valident la démarche proposée de mise en œuvre de la démarche présentée de prévention des RPS au sein de la CMAR NA, les conditions de déploiement de cette démarche ainsi que le calendrier proposé.**
  
- ✓ **Les collèges employeur et salarié actent la constitution d'un comité de suivi de la démarche RPS composée de :**
  - Le Président Régional ou son représentant, : Yann RIVIERE
  - Un directeur territorial, : Maxime BRIANT
  - 4 représentations syndicaux désignés par les délégués titulaires régionaux : Marie-Christine BOUYER, Hervé THIEBAUT, Gildas DUBRASQUET, Antoine COUSSEAU
  - 4 représentants de la CPRT : William ASQUIN, Didier THOMAS, Nathalie DEMONGODIN, Anne-Catherine TOSO
  - Marine WALTER - chargée RH/référent RPS
  - Nadège AURIAT – DRH

## Point 4

### **Point sur l'état d'avancement de la création du Document Unique DUE de la CMAR**

Pour faire suite à la demande des Elus et dans le cadre de la construction d'un Document Unique harmonisé pour l'ensemble des établissements de la CMAR NA, un premier courriel a été envoyé fin septembre à l'ensemble des SG/DT afin d'identifier dans un premier temps des référents locaux dédiés à cette thématique.

L'objectif de ce projet est l'harmonisation des documents et des procédures avant fin 2021.

Pour rappel, le Document Unique constitue une obligation légale depuis 2001. Une circulaire CMA France a été diffusée en août 2018 rappelant l'obligation légale de la mise en place de ce document, mais aussi de sa mise à jour une fois par an.

Conscients de l'importance du Document Unique, il a été constitué un groupe de travail. En complément, la CMAR NA travaille également sur la déclinaison du guide des risques psychosociaux et à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions correctives au niveau de la Nouvelle-Aquitaine.

Le groupe de travail sur la thématique du Document Unique s'est réuni le 16 novembre 2020.

Ce groupe-pilote est composé de 3 personnes :

- Ludovic Coupu des Pyrénées-Atlantiques,
- Fabio Besse de Charente-Maritime,
- Isabelle De La Rua de la Vienne.

Cette première rencontre a permis de faire un point sur l'existant dans les départements qui ont déjà travaillé sur un Document Unique. Il a également permis de faire émerger les premières priorités ainsi qu'un plan d'action pour l'élaboration d'un DU type pour la future CMAR NA. Ce groupe-pilote est animé par Lisa LAZZARINI (DRRH).

Par ailleurs, il est important de rappeler qu'un budget de 11 000 euros a été prévu pour l'accompagnement par un cabinet extérieur si cela se révélait nécessaire. Notamment sur le sujet des risques psycho-sociaux.

Depuis, la création de la CMAR NA, le groupe pilote s'est rencontré à plusieurs reprises afin d'étoffer le plan d'action. Il en est ressorti deux axes prioritaires :



**COMMISSION PARITAIRE REGIONALE TRANSITOIRE  
FORMAT CHS DU 29 MARS 2021  
RELEVÉ DE DECISIONS**

---

- le besoin urgent d'utilisation d'une solution logiciel mutualisée sur toutes les CMAD afin de garantir une harmonisation de l'ensemble des DU pour tous les établissements.
- le lancement du recrutement d'un attaché technique (hygiène sécurité) intégré à la DRAG pour garantir la coordination et le pilotage de cette thématique en lien avec les référents locaux désignés dans les CMAD.

Depuis la fusion le groupe pilote est dirigé par Xavier BLANCHER Directeur Régional des Affaires Générales.

Dans le cadre du choix de la solution logiciel mutualisée un benchmark des outils présents sur le marché a été effectué.

Suite à différentes présentations, le groupe pilote a décidé de mettre en concurrence deux de ces prestataires :

- 1 One
- Prévisoft.

Le groupe pilote travaille actuellement sur un cahier des charges qui sera envoyé aux deux prestataires.

Les deux prestataires seront convoqués d'ici début avril afin de présenter au groupe pilote leurs projets. A la suite de ces présentations, il sera possible de désigner le prestataire retenu.

Par la suite chaque référent de CMAD sera sollicité pour permettre l'intégration et le déploiement de ce nouvel outil pour tous les établissements. Cet outil mutualisé et harmonisé sera la garantie de DU pour l'ensemble des sites en parfaite cohérence avec la politique hygiène sécurité demandée par le collègue salarié et collègue employeur de la CMAR NA.

En parallèle au sujet recrutement d'un attaché technique (hygiène sécurité) intégré à la DRAG pour garantir la coordination et le pilotage de cette thématique en lien avec les référents locaux désignés dans les CMAD le groupe pilote a construit une fiche de poste répondant aux besoins de la CMAR NA.

Dans un premier temps un appel à candidature interne et externe sera lancé pour un CDD de 12 mois.

- ✓ **Les collèges employeur et salarié valident la démarche présentée de création du Document Unique CMAR NA**